

**Arrêt du Tribunal de la fonction publique (2^e chambre) du 19 novembre 2015 — van der Spree/
Commission**

(Affaire F-37/15) ⁽¹⁾

**(Fonction publique — Rémunération — Cessation définitive des fonctions — Article 6, paragraphe 1, de
l'annexe VII du statut — Indemnité de réinstallation au taux de base de deux mois de traitement de base —
Changement de résidence du requérant — Résidence de la fille du requérant — Preuve)**

(2016/C 007/47)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Daniel van der Spree (Eischoll, Suisse) (représentant: C. Mourato, avocat)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: J. Currall et T. S. Bohr, agents)

Objet de l'affaire

La demande d'annuler la décision rejetant la demande du requérant de lui payer la double indemnité de réinstallation suite à son déménagement en Suisse.

Dispositif de l'arrêt

1) *Le recours est rejeté.*

2) *M. van der Spree supporte ses propres dépens et est condamné à supporter les dépens exposés par la Commission européenne.*

⁽¹⁾ JO C 178 du 01/06/2015, p. 26.

**Ordonnance du Tribunal de la fonction publique (3^e chambre) du 18 novembre 2015 — FH/Parlement
européen**

(Affaire F-73/15) ⁽¹⁾

**(Fonction publique — Fonctionnaires — Demande de versement d'indemnités journalières — Décision
implicite de rejet suivie d'une décision explicite de rejet — Absence de réclamation à l'encontre de la
décision implicite de rejet — Caractère confirmatif de la décision explicite de rejet — Forclusion —
Irrecevabilité manifeste)**

(2016/C 007/48)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: FH (représentant: M. Casado García-Hirschfeld, avocat)

Partie défenderesse: Parlement européen (représentants: O. Caisou-Rousseau et N. Chemaï, agents)

Objet de l'affaire

La demande d'annuler la décision de ne pas accorder d'indemnités journalières au requérant suite à son transfert de la Commission, où il était affecté à la délégation de l'UE au Yémen, au Parlement européen, à Bruxelles.